

POLITIQUE DE SURVEILLANCE, DE TENUE À JOUR ET D'ÉLABORATION DE NORMES

Approuvée par le Conseil d'administration : 16 novembre, 2023

Date d'entrée en vigueur : 16 novembre, 2023

Comité de surveillance : Comité de la gouvernance

1. CONTEXTE

En vertu de la *Loi sur les semences* et ses règlements, l'ACPS est désignée l'organisme canadien d'établissement des normes sur la pureté variétale et de certification des cultures de semences pour toutes les espèces, à l'exception des pommes de terre. Chaque année, l'ACPS certifie environ 1,2 million d'acres de plus de 40 espèces différentes et 2 200 variétés différentes produites par des producteurs de semences canadiens. L'ACPS certifie également les semences de statut Select et certifie ou approuve la semence de Sélectionneur.

L'ACPS est une organisation sans but lucratif déterminée à faire croître un secteur agricole canadien novateur, rentable et concurrentiel à l'échelle internationale. En raison de son double rôle d'organisme de certification et d'établissement de normes défini par le gouvernement et d'organisation axée sur les membres, le conseil d'administration a déterminé la nécessité de créer une politique explicite qui énonce les principes et processus de certification des cultures de semences, et ce, afin de démontrer l'approche objective, collaborative et fondée sur la science de l'ACPS pour remplir son mandat.

2. OBJET

La section 8 des statuts de l'ACPS énonce que « *le conseil d'administration est tenu d'accomplir...et il prend des règlements et établit des procédures au sujet des exigences et des normes concernant la production de semences pédiées et de cultures de semences pédiées, l'inspection des cultures, les certificats de récolte et la tenue de dossiers sur les cultures de semences pédiées.* » La présente politique vise à énoncer explicitement les principes et les processus requis pour que l'ACPS assure l'efficacité et l'objectivité de ses processus de certification des cultures de semences, ainsi que sa conformité à la norme relative au système de gestion de la qualité ISO 9001:2015.

3. DÉFINITIONS

Norme : Le Conseil canadien des normes (CCN) définit une norme comme étant un document établi par consensus et approuvé par un organisme reconnu, qui fournit, pour des usages communs et répétés, des règles, des lignes directrices ou des caractéristiques pour des activités ou leurs résultats, garantissant un niveau d'ordre optimal dans un contexte donné.

Aux de la présente politique, les normes de l'ACPS sont énoncées dans les Règlements et procédures pour la production de semences pédiées au Canada (Circulaire 6) et les Exigences sur la semence de Sélectionneur (ESS).

CSV : Comité des sélectionneurs de végétaux de l'ACPS

CSR : Comité des services de réglementation de l'ACPS

GTPC : Groupe de travail propre aux cultures de l'ACPS

Culture de semences : Toutes les espèces de semences agricoles, à l'exception des pommes de terre

4. ÉNONCÉ DE POLITIQUE

En sa qualité d'autorité nationale de certification des cultures de semences du Canada, l'ACPS établit et tient à jour les exigences de certification de toutes les espèces de semences agricoles, à l'exception des pommes de terre. L'ACPS détient, en vertu de la Loi sur les semences et ses règlements, le pouvoir délégué d'établir des normes en matière de pureté variétale et de déterminer la pureté variétale des cultures de semences. Pour remplir son mandat, l'ACPS observe les principes suivants :

- i. Les normes sont fondées sur une analyse scientifique et des données de recherche fiables et en nombre suffisant.
- ii. Le processus d'élaboration des normes inclut des membres appropriés du secteur des semences, notamment sélectionneurs de végétaux, créateurs de variétés, producteurs de semences, transformateurs, distributeurs, inspecteurs de cultures de semences, analystes de semences, et représentants des gouvernements.
- iii. La consultation du secteur est un élément essentiel de l'élaboration et de la tenue à jour des normes de l'ACPS pour obtenir un consensus.
- iv. Le processus d'élaboration et de tenue à jour des normes est transparent et protégé contre tout conflit d'intérêts potentiel ou perçu.
- v. Les normes sont élaborées en temps opportun afin d'appuyer la position concurrentielle du secteur des semences du Canada.
- vi. La norme ISO 9001:2015 pour l'amélioration continue et le contrôle de la qualité procure le cadre pour l'élaboration de procédures permettant de mettre en application la présente politique.
- vii. Les processus d'élaboration, d'examen et d'approbation des normes de certification sont réalisés conformément au niveau de confidentialité et de sécurité des données requis pour s'assurer qu'aucune information n'est partagée, sauf au besoin.

5. ÉNONCÉ D'IMPARTIALITÉ

L'ACPS, nos comités et nos employés comprennent l'importance de l'impartialité et de la prise en considération de tout conflit d'intérêts potentiel dans l'exécution de nos activités commerciales. Nous sommes déterminés à offrir des services d'élaboration de normes et d'évaluation de conformité qui sont objectifs et impartiaux. À cette fin, nos processus sont conçus pour préserver la confidentialité, la consultation efficace, la non-discrimination et le consensus.

6. RESPONSABILITÉS

i. Conseil d'administration de l'ACPS

- Élaborer et surveiller la mise en œuvre de politiques approuvées pour l'élaboration de normes.
- Examiner la présente Politique au moins tous les deux ans, ou plus tôt au besoin.
- Nommer tous les ans les membres du CSR, prenant en considération la nécessité à la fois d'une expertise et d'une large représentation d'intervenants. L'ACPS peut avoir conclu des ententes avec des organisations externes pour l'aider au cours du processus de mise en candidature et de nomination de membres du CSR.
- Recevoir et examiner les rapports réguliers sur les travaux du CSR.
- Examiner et approuver les ébauches de normes présentées au conseil (qui se compose d'administrateurs producteurs d'expérience, d'un conseiller scientifique et de conseillers nommés par les gouvernements provinciaux) ou les renvoie au CSR pour examen plus approfondi. Les ébauches de normes peuvent être renvoyées au CSR pour examen plus approfondi si le processus d'élaboration de normes n'a pas été respecté, si les normes proposées ne sont pas conformes à la Loi sur les semences et au Règlement sur les semences, ou si les normes ne sont pas suffisamment harmonisées avec les Systèmes de semences de l'OCDE ou les normes de l'Association of Official Seed Certifying Agencies (AOSCA).
- Se conformer au Code de conduite des administrateurs et à la politique de confidentialité de l'ACPS.

Pour plus de précision, le conseil d'administration de l'ACPS n'élabore pas de normes. Il s'assure plutôt que le processus d'élaboration des normes de l'ACPS a été suivi et que son approbation des normes se fonde sur les recommandations du Comité des services de réglementation.

ii. Comité des services de réglementation (CSR) de l'ACPS

- À titre de principal comité technique de l'ACPS en matière de normes, évaluer les demandes visant à élaborer ou tenir à jour les normes.
- Proposer, préparer et recommander, pour examen par le conseil d'administration de l'ACPS, les exigences techniques détaillées concernant la production de cultures de semences pédiées, y compris les procédures qui doivent être suivies ainsi que les normes que ce matériel doit respecter pour être certifié par l'ACPS.
- Examiner et recommander des révisions aux normes et aux procédures de l'ACPS concernant la certification des cultures de semences, et pour la certification des semences de Sélectionneur et Select, qui sont uniformes et pratiques pour tenir à jour les normes élevées des semences certifiées canadiennes.
- S'assurer que les Groupes de travail propres aux cultures (GTPC) sont composés d'experts en la matière indépendants (notamment des sélectionneurs de végétaux, producteurs de semences, transformateurs, distributeurs, inspecteurs, analystes et représentants gouvernementaux) qui représentent la chaîne de valeur et qui ne sont pas dominés par un groupe d'intervenants particulier.
- Examiner les recommandations du GTPC de l'ACPS pour conseiller le comité sur des aspects techniques précis des normes et procédures de certification des semences et des cultures de semences
- Déterminer si les GTPC ont tenu compte tant des conséquences voulues que non voulues, y compris les coûts, les avantages et les risques, qui découlent de leurs recommandations de modifications.
- Envoyer au conseil d'administration de l'ACPS pour examen les recommandations qui font l'objet d'un consensus.
- Renvoyer les recommandations, des GTPC, au sujet desquelles il n'y avait pas consensus au CSR accompagnées d'une demande pour résoudre les préoccupations qui ont été identifiées.
- Prendre en considération les questions liées aux exigences de certification qui ont été référées au CSR par le conseil d'administration de l'ACPS, par un comité permanent de l'ACPS, par d'autres comités ou groupes de travail de l'ACPS qui peuvent être créés de temps à autre, ou par des parties externes (p. ex., l'ACIA) qui œuvrent dans le domaine de la certification des semences et des cultures de semences.
- Conseiller et faire des recommandations relativement à ces questions liées aux exigences de certification qui lui ont été référées.
- Donner des conseils et faire des recommandations au conseil d'administration relativement à toute autre question qu'il détermine pertinente à la certification variétale des semences et à la production de semences pédiées.
- Servir de forum permanent où les questions liées à la certification variétale des semences et où les intérêts de l'ACPS relativement à ces questions peuvent être discutés et étudiés.
- Examiner les résultats des appels et déterminer si des modifications aux normes, politiques ou procédures de l'ACPS devraient être recommandées.
- Maintenir la confidentialité des renseignements qu'il génère ou reçoit relativement à des certifications précises.
- Les membres qui sont absents lors de trois (3) réunions consécutives sans en informer le président sont réputés avoir démissionné du comité et en seront avisés par écrit par le président ou par le directeur exécutif de l'ACPS.
- L'ACPS tiendra un résumé de chaque réunion qui comporte un registre des présences, les points à l'ordre du jour, les conclusions, les recommandations du comité et les mesures de suivi attribuées.

iii. Groupes de travail propres aux cultures et groupes de travail spéciaux

- Soulever les questions liées à la certification des cultures de semences en tant que points potentiels à l'ordre du jour à examiner par les GTPC.
- Sur instruction du CSR, examiner les propositions présentées par le CSR et faire l'ébauche de normes, en s'assurant qu'elles s'harmonisent aux normes internationales, aux pratiques exemplaires de gestion et qu'elles sont adaptées à l'objectif.
- Présenter leurs recommandations techniques indépendantes, fondées sur leur domaine d'expertise, leurs organisations respectives, etc.
- En collaboration avec le CSR, examiner la rétroaction à la suite de consultations des intervenants et réviser les ébauches de normes au besoin.
- Fournir des conseils d'experts, indépendants et propres aux cultures relativement aux aspects réglementaires et techniques liés à l'élaboration et la tenue à jour de normes précises comme il est indiqué dans le mandat approuvé par le conseil concernant le GTPC.
- Les membres qui sont absents lors de trois (3) réunions consécutives sans en informer le président sont réputés avoir démissionné du comité et en seront avisés par écrit par le président ou par le directeur exécutif de l'ACPS.

- L'ACPS tiendra un résumé de chaque réunion qui comporte un registre des présences, les points à l'ordre du jour, les conclusions, les recommandations du comité et les mesures de suivi attribuées.

iv. Comité des sélectionneurs de végétaux

- Examiner et recommander les révisions aux normes et procédures de l'ACPS pour la certification des cultures de semences, et pour la certification des semences de Sélectionneur et Select, qui sont fondées sur la science, uniformes et pratiques pour tenir à jour les normes élevées des semences certifiées canadiennes.

v. Observateurs

- Quiconque souhaite observer une réunion d'un Groupe de travail propre à une culture doit faire parvenir une demande au président du Comité des services de réglementation au moins 48 heures avant la tenue de cette réunion.
- Le président décide d'approuver ou de rejeter une demande de statut d'observateur.
- Les observateurs ne peuvent pas participer aux votes du comité et ne sont pas inclus dans le quorum du CSR ou du GTPC.
- Les observateurs peuvent participer aux discussions uniquement si le président leur en accorde le droit ou les invite à le faire pendant la réunion.

vi. Directeur exécutif

- S'assurer que des ressources adéquates sont disponibles pour exécuter le mandat de l'ACPS, soit établir des normes de pureté variétale pour les cultures de semences.
- Mettre en œuvre les modifications approuvées par le conseil de manière efficiente et efficace.
- Informer les intervenants des modifications aux normes, au processus d'élaboration des normes, et à la présente Politique.
- S'assurer que les normes sont élaborées conformément à la présente Politique et à toutes les procédures et tous les cadres qui s'y rattachent.
- S'assurer que tous les membres du personnel, membres des comités, membres des groupes de travail et autres concernés par l'élaboration des normes de l'ACPS agissent de façon impartiale tout au long du processus.
- Si un risque pour l'impartialité du processus d'élaboration des normes de l'ACPS est identifié, prendre des mesures immédiates pour éliminer ou minimiser ce risque.

vii. Intervenants touchés par une norme proposée

- Se porter volontaire pour participer aux GTPC de l'ACPS
- Participer aux consultations publiques des intervenants et donner une rétroaction sur les ébauches de normes de certification.

7. INSTRUMENTS DE POLITIQUE CONNEXES

1. Politique de surveillance et d'administration de la certification, 16 novembre 2023

8. DERNIER EXAMEN : 16 novembre, 2023

9. PROCHAIN EXAMEN AU PLUS TARD : novembre, 2025

Annexe A : Processus d'élaboration de normes de l'ACPS

